Techniciens. Secrétaires d'administration. Concours ITARF. Accès aux corps de catégorie B.

Numéro d'inventaire : 2001.00923
Type de document : texte ou document administratif
Date de création : 1998 (vers)
Description : Brochure petit format.
Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 148 mm
Notes : Auteur : Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche. Services techniques et administratifs de recherche et de formation
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Filière : non précisée
Niveau : non précisée
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 15

Ministère de l'Éducation Nationale
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Personnels ingénieurs, techniques et administratifs
de recherche et de formation.
TECHNICIENS
SECRÉTAIRES
D'ADMINISTRATION
accès
aux corps
de catégorie
B
concours ITARF

catégorie B
- secrétaires d'administration (SEA)

catégorie C
- adjoints administratifs (ADA)
- agents d'administration (AGA)

Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en 14 branches d'activité professionnelle (BAP):

BAP 1 : Agriculture, techniques agro-alimentaires, botanique, horticulture et espaces verts ;

BAP 2 : Biologie, physiologie, zoologie et collections animales;

BAP 3 : Métiers d'appui de la physique, de l'astronomie, de la géophysique et de la météorologie ;

BAP 4 : Génie mécanique et productique ;

BAP 5 : Electronique, électrotechnique, informatique industrielle ;

BAP 6 : Mathématiques, statistiques, informatique;

BAP 7 : Chimie, minéralogie, géologie, paléontologie;

BAP 8 : Activités médicales, paramédicales, sociales et socioculturelles ;

BAP 9 : Métiers d'appui des sciences humaines et sociales ;

BAP 10 : Métiers de l'audiovisuel, de l'imprimerie, de la micrographie, de la reprographie et de l'édition ;

BAP 11 : Arts graphiques et architecture ;

BAP 12 : Information, communication et diffusion ;

BAP 13 : Services généraux ;

BAP 14 : Administration générale, gestion financière et comptable.

Dans chaque B.A.P., hormis la BAP 14, existent plusieurs spécialités, dont le détail est donné ci-après.

LISTE DES SPÉCIALITÉS DES MÉTIERS ITARF DE CATÉGORIE B

BAP	TCH
01	- Production végétale - Production animale - Techniques agro-alimentaires - Botanique - Horticulture et espaces verts
02	- Biologie - Zoologie - Animalerie et soins aux animaux - Taxidermie
03	- Elaboration et contrôle des matériaux - Instrumentation scientifique - Optique - Cryogénie
04	- Dessinateur d'études en dessin industriel et bureau d'études - Mécanique - Modeleur mécanicien - Mouleur fondeur - Déformations plastiques et métaux en feuilles - Traitements thermiques - Transformation des matières plastiques - Soudage - Chaudronnerie - Opérateur sur machine-outil - Micromécanique - Prototypiste
05	- Electronique - Electrotechnique - Maquettiste en électronique - Maquettiste en électrotechnique - Electromécanique
06	- Statisticien - Programmeur - Exploitation en informatique
07	- Préparateur en chimie - Lithopréparateur - Métallographe - Préparateur-conducteur d'appareillage - Souffleur de verre
08	- Infirmier - Secrétaire scientifique - Manipulateur en radiologie médicale

BAP	TCH
08 (suite)	- Préparateur en anatomie - Préparateur en pharmacie - Prothésiste dentaire - Puériculture - Assistant(e) social(e)
09	- Lettres modernes - Lettres classiques - Sciences du langage et linguistique - Histoire et civilisations - Géographie humaine, environnement - Droit public - Droit privé - Droit international - Economie et sciences de gestion - Archéologie - Arts, musicologie - Sociologie - Psychologie - Sciences de l'éducation - Formation continue, orientation et insertion professionnelle - Relations publiques, communication - Relations internationales - Action culturelle et action sociale - Gestion des ressources humaines - Philosophie
10	- Techniques cinématographiques - Techniques photographiques - Audiovisuel - Composition de texte - Impression et édition - Micrographie - Reliure d'art et restauration de documents anciens
11	- Dessinateur d'études en architecture - Maquettiste en architecture - Dessin scientifique - Cartographie
12	- Documentation scientifique et technique - Bibliothécaire
13	- Electricité - Plomberie, chauffage, climatisation - Bâtiment - Gestion des stocks et approvisionnement - Maintenance du parc automobile - Hygiène et sécurité - Muséologie - Responsable de restaurant

6

2 - Les carrières

Les lauréats des concours externes sont nommés en qualité de stagiaire. La période de stage est d'une durée d'un an à l'issue de laquelle, au vu d'un rapport hiérarchique, l'agent est, soit titularisé, soit autorisé à effectuer un nouveau stage d'un an, soit licencié.

Au moment de la titularisation, il est tenu compte, pour la détermination du traitement, de l'ancienneté acquise dans le corps précédent (pour les fonctionnaires) ou d'une fraction de l'ancienneté de service (pour les non-fonctionnaires), selon les dispositions prévues par le statut particulier de ces corps.

Les fonctionnaires de recherche et de formation sont régis par les règles du statut général de la fonction publique de l'Etat, sous réserve des dispositions spécifiques prévues par leur statut particulier défini par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985, modifié par les décrets n° 91-972 du 23 septembre 1991, n° 92-233 du 12 mars 1992, n° 94-720 du 16 août 1994 et n° 95-78 du 19 janvier 1995.

a - Techniciens (BAP 1 à 13)

Les techniciens sont chargés de mettre en oeuvre l'ensemble des techniques et méthodes concourant à la réalisation des missions des établissements où ils exercent, de participer à la mise au point et à l'adaptation de techniques ou méthodes nouvelles.
Ils concourent à l'accomplissement des missions d'enseignement.

Le corps des techniciens comporte trois grades :

Technicien de classe exceptionnelle :

Echelons	durée moyenne	durée minimale	indice brut
7ème	échelon terminal	échelon terminal	612
6ème	4 ans	3 ans	580
5ème	3 ans	2 ans 3 mois	549
4ème	3 ans	2 ans 3 mois	518
3ème	2 ans 6 mois	2 ans	487
2ème	2 ans 6 mois	2 ans	453
1er	2 ans	1 an 6 mois	425

7